

PROJET DE RÈGLEMENT NO RV24-5641

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RV24-5641 intitulé « Règlement de modification d'un règlement d'urbanisme » et modifiant le règlement de zonage no 4300.

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes :

- **QUE** lors d'une séance tenue le 15 avril 2024, le conseil de la Ville de Drummondville a adopté, par résolution, le projet de règlement no RV24-5641.
- **QU'**une assemblée publique de consultation sera tenue le 29 avril 2024, à compter de 18 h 30 à l'hôtel de ville de Drummondville, situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville;
- **QUE** ce projet de règlement a pour objet d'amender le règlement de zonage no 4300 dans le but :
 - de créer, à même une partie de la zone publique et communautaire P-442, la zone d'habitation H-442-1;
 - d'autoriser dans cette nouvelle zone la classe d'usages H-6 (Multifamiliale (13 logements et +)) d'un maximum de 125 logements de structure isolée;
 - d'y prévoir en conséquence les normes relatives à la construction des bâtiments, au lotissement et à l'aménagement de terrain.

Le périmètre de la zone publique et communautaire P-442 est délimité, de manière approximative, par le boulevard des Pins, la limite sud du terrain du Centrexpo, la rue Saint-Amant et la limite nord du terrain du Centrexpo.

- **QUE** la zone visée par le présent projet de règlement est délimitée telle que montrée au plan ci-dessous faisant partie intégrante du présent avis;
- **QUE** toutes les dispositions de ce projet de règlement **ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.**

Au cours de l'assemblée de consultation, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement no RV24-5641 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au Service du greffe situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Le règlement concerné aura pour conséquence, notamment, d'autoriser un projet résidentiel comprenant un bâtiment d'au plus 105 logements sociaux pour aînés sur une partie du terrain du Centrexpo.

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 19 avril 2024.

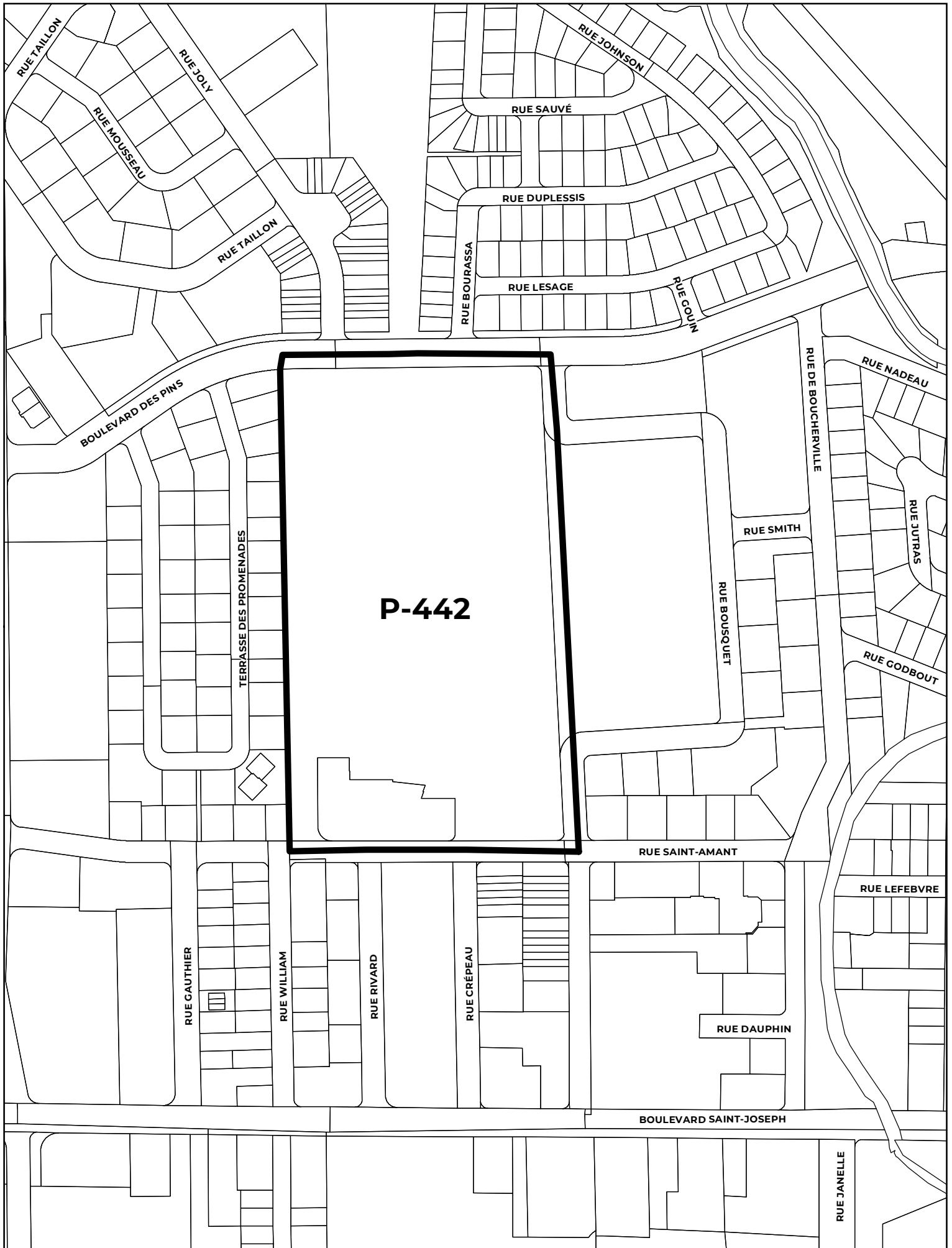
Me Mélanie Ouellet

GREFFIÈRE

PUBLICATION DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT

PROJET DE RÈGLEMENT No. RV24-5641

ZONE VISÉE PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT



Légende

 N

 Zone visée

 Zone exclue